

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

La séance du Conseil débute à 19 h

Étaient présents :

JACQUE Jean-Pierre
PERCHERON Caroline
LAHURE Eric
SAILLET Josette
WOJCIK Jean Louis
FOULON Nathalie
POLLRATZKY Marc
PIEDFER Dominique
HOUSSON Ludovic
TROMBINI AM
LECOINTRE Christophe
BORASO Michèle
BIZOT Hervé
CAILLARD Eveline
CHRIST Gérard
BRETAR Viviane
COLLIGNON Nicole
LOCATELLI Vincent
PAQUIN Guy
HIBLOT PHILIPPE

Absents ayant donné mandat de procuration :

LEUENBERGER Patrick à L HOUSSON- STUPKA M à PAQUIN G- GOLE M à JACQUE JP- DEL PINO V
à PIEDFER D- F TEYSSIER à C PERCHERON

Absents : GAELLE GERARD- DIEUDONNE Nicolas- DIDRY M-

Excusés :

Nombre :

De Conseillers en exercice	<input type="text" value="29"/>
De Présents	<input type="text" value="20"/>
De Votants	<input type="text" value="25"/>

La séance débute à 19h 00

Lecture des pouvoirs

1 - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide de désigner C PERCHERON Secrétaire de séance

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 01 2025 **Annexe DEL 25-02-01**

Le Conseil sera invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 29 01 2025 et de l'approuver.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide d'approuver le Pv de la séance du 29 01 2025

3- **FINANCES**

- **SUBVENTION ASSOCIATIONS –FONCTIONNEMENT 2025 DEL 25-02-02**

La commission Finances s'est réunie le 06 Février. Après avoir consultés les dossiers de demandes de subventions, elle propose au Conseil l'attribution des subventions suivantes et de reporter à un conseil ultérieur celles pour lesquelles le dossier est incomplet :

	Association	Montant demandé	composition du dossier	subvention 2024	proposition commission	vote CM
dossier papier	DSD	500			500	500
	Amicale des Marins	600		300	300	300
	Amicale des donateurs de sang	300		250	250	250
	Judo club	2500		2300	2300	2300
	Randonneurs du Pays Haut			300	300	300
	Club nautique			0	0	0
	Gym volontaire		Incomplet	200		
	Tonic club	300		200	200	200
	Moto club cobra	500		0	200	200
	Modern'new dance			1000	1000	1000
	Société de tir la frontière de Longuyon	1500		0	0	0
	Billard club de Longuyon	350		300	300	300
	ASL gymnastique	3000	incomplet	2000	2000	
	ES Longuyon cyclisme	2000	incomplet	1000	0	
	Association des décorés du travail	150		130	130	130
	ARPA	3500	Incomplet	1500		
	Noers autour du clocher	1090		1090	1090	1090
	ESL tennis de table	1400		1400	1000	1000
	Karate club longuyonnais	3000		2500	2500	2500
	ESL Tennis	3500		2500	2500	2500
FNACA			300	300	300	

	Amicale des aviculteurs de la région longuyonnaise	750			300	300
	APEL Ste Chretienne	800			200	200
	Fanfare ASL Amicale St Louis	6000	Incomplet	6000		
	Association sportive badminton Longuyon	500		300	300	300
	Club de l'amitié	500		150	150	200
	ESL Handball		Incomplet	7884,8		
	Amicale automne paisible	200		200	200	200
	Association des voyageurs			0	0	0
	radio aria				0	0
	maison des savoir faire				0	0
	ESL Football		Incomplet	19 000		
dossier mail	Resto du cœur	4000			1000	1000
	Aeim	250		250	250	250
	Telloje	4000	Incomplet			
	Pétanque	650		600	600	600
	Assoc sportive Ste Chretienne	300		300	300	300
	Basket Club	3000		684,8	800	800
	Cirquo délire	2000		1000	1000	1000
	cyclo tourisme longuyonnais	500	incomplet		500	
	secours catholique			300	300	300
	croix rouge	2000		1000	1000	1000
	APF France Handicap				0	0
	Médaillés jeunesse et sport				200	200

Jp JACQUE : un certain nombre d'associations ont rendu des dossiers incomplets. Ils sont donc retirés de l'ordre du jour. Je propose également de voter 200€ pour le club de l'amitié car il participe à tout.
 Une nouvelle commission se tiendra d'ici 15 jours
 L HOUSSON : certains documents sont déjà là.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
AVEC 20 POUR et 5 non
participations au Vote (Caroline PERCHERON (1 pouvoir) et D PIEDFER membres de la Croix Rouge et J SAILLET et AM TROMBINI membres de DSD)

Décide

D'attribuer les subventions de fonctionnement 2025 aux associations telles que présentées ci-dessus

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- FOULEES LONGUYONNAISES- ASL GYMNASTIQUE retrait de l'oj

Les Foulées Longuyonnaises du 15/12 dernier ont remporté un franc succès.

Pour sa première organisation, l'ASL Gymnastique a rendu un bilan positif de cette journée mais pour cette réussite, l'association a dû investir dans de nombreux matériels.

Elle sollicite la commune de Longuyon pour une subvention de 1000 euros.

Elle fournit ce bilan :

CHARGES	2024
Matériel	
Revêtement de sol de protection	0
Matériel informatique hi-fi	552,68
Fléchage du parcours (Panneaux - bombes de couleur)	83,69
Total matériel	636,37
Communication	
Flyers et affiches	565,20
Administratif - Autres	80,63
Total communication	645,83
Sécurité	
Securistes>>>croix rouge	480,00
Pharmacie	0,00
Autres	0,00
Total sécurité	480,00
Ravitaillement	
Bouteilles d'eau/fruits/barres énergétiques/biscuits	0,00
Total ravitaillement	0,00
Equipements/lots	
Chronométrage et suivi des inscriptions en ligne	1 045,00
Médailles	0,00
Coupes	0,00
Divers lots	439,25
Autres	56,95
Total équipements/lots	1 541,20
Assurances	
Assurance RCO(Responsabilité Civile Organisateur)	150,00
Total assurances	150,00
Cadeaux pour les bénévoles	
Tee shirt bénévoles	672,24
Total cadeaux pour les bénévoles	672,24
Autres	
Inscription commission de running 54	200,00
SACEM	317,82
Total autres	517,82
Résultat (excédent) de l'exercice	53,54
TOTAL CHARGES	4 697,00

PRODUITS	2024
Produits de gestion	
Inscriptions CHRONO	2 197,00
Total produits de gestion	2 197,00
Autres produits	
Subvention de fonctionnement /T2I	1 500,00
Total produits financiers	1 500,00
Autres produits à recevoir	
Subvention de fonctionnement Mairie en attente	1 000,00
Total autres produits à recevoir	1 000,00
Résultat (déficit) de l'exercice	0,00
TOTAL PRODUITS	4 697,00

- **PARTICIPATION FINANCIERE de la ville - PRIX ST Nicolas- Ste Agathe-départs en retraite**

DEL 25-02-03

Chaque année des prix sont remis à l'occasion de l'ouverture de la fête de Ste AGATHE, ou à l'occasion des départs en retraite.

Afin de valider l'attribution de ces prix, la Trésorerie demande au Conseil de délibérer sur leur montant et leur modalités d'attribution, à savoir

- Pour les départs en retraite du personnel : 180€ en bon cadeaux . Suite au Covid et l'impossibilité de se réunir pendant 2 années consécutives, 4 agents sont partis en retraite sans se voir attribuer leurs bons cadeaux.

- Pour les prix distribués à la Ste AGATHE, il conviendra de valider leur attribution concernant la participation au défilé de St NICOLAS, les 1ers-2^{ème} et 3^{ème} prix, ainsi que la participation à la sécurité tels que présentés ci-dessous

		A PIED	CHAR	PARTICIPATION DEFILE	NB DE PERS SECURITE	MONTANT SECURITE	MAJORATION RECOMPENS	TOTAL	REMARQUE
1	AMICALE DES POMPIERS	X		120,00 €	0	- €		120,00 €	
2	JSP	X		120,00 €	1	20,00 €		140,00 €	
3	FANFARE	X		120,00 €	0	- €	180,00 €	300,00 €	2 EME PRIX DEFILE A PIED
4	TENNIS	X		120,00 €	0	- €	80,00 €	200,00 €	3 EME PRIX DEFILE A PIED
5	ASL GYMNASTIQUE	X		120,00 €	0	- €		120,00 €	
6	JUDO CLUB		X	120,00 €	0	- €		120,00 €	
7	HANDBALL		X	120,00 €	0	- €	180,00 €	300,00 €	2 EME PRIX DEFILE EN CHAR
8	TENNIS DE TABLE		X	120,00 €	2	40,00 €		160,00 €	
9	CUNTRY CLUB	X		120,00 €	0	- €		120,00 €	
10	CIRQUO DELIRE	X		120,00 €	0	- €	280,00 €	400,00 €	1ER PRIX DEFILE A PIED
11	KARATE		X	120,00 €	0	- €		120,00 €	
12	RPH		X	120,00 €	2	40,00 €	280,00 €	440,00 €	1ER PRIX DEFILE EN CHAR
13	BASKET CLUB		X	120,00 €	0	- €		120,00 €	
14	APEL STE CHRETIENNE	X		80,00 €	0	- €		80,00 €	
15	COMITE DES FETES	X		120,00 €	0	- €		120,00 €	
16	GYM VOLONTAIRE		X	120,00 €	1	20,00 €	80,00 €	220,00 €	3 EME PRIX DEFILE EN CHAR EX AEQUO
17	DANSE ATTITUDE		X	120,00 €	0	- €		120,00 €	
18	ESL FOOTBALL	X	X	120,00 €	2	40,00 €		160,00 €	
19	CLUB VOSGIEN	X		80,00 €	2	40,00 €		120,00 €	
20	MODERN NEW DANCE		X	120,00 €	0	- €	80,00 €	200,00 €	3 EME PRIX DEFILE EN CHAR EX AEQUO
21	MOTO CLUB COBRA		X	80,00 €	0	- €		80,00 €	
22	AUTO RETRO		X	80,00 €	2	40,00 €		120,00 €	
23	BADMINTON				2	40,00 €		40,00 €	
24	CLUB DE L AMITIE				9	180,00 €		180,00 €	
25	AVENIR				5	100,00 €		100,00 €	
26	TONIC CLUB				4	80,00 €		80,00 €	
27	OFFICE DU TOURISME				1	20,00 €		20,00 €	
28	SOCIETE AVICOLE				4	80,00 €		80,00 €	
TOTAL						4 380,00 €			
<u>1 ER PRIX MAJORATION DE 280€00</u>									
<u>2EME PRIX MAJORATION DE 180€00</u>									
<u>3EME PRIX MAJORATION DE 80€00</u>									

Ainsi que l'attribution de prix aux 6 sportives de l'année, à savoir 60 euros en bons cadeaux par gymnaste

Le Conseil sera amené à valider l'attribution des prix tels que mentionnés ci-dessus.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide

- **DE VALIDER L'ATTRIBUTION DES PRIX TELS QUE MENTIONNES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS**
- **d'accorder l'attribution de prix aux 6 sportives de l'année à savoir 60 euros pour chacune d'elles**
- **D'accorder un bon de retraite de 180€ à 4 retraités non primés lors de leurs départs.**

- **Convention – travaux aménagement parking et portail – Ateliers municipaux- Ville/T2L**

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Travaux d'accessibilité et aménagement- bâtiment administratif et technique KAISER DEL 25-02-04

Entre La Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais agissant en application d'une délibération en date du 13 juin 2020 , représentée par son Président, ci-dessous désignée comme « le Mandant »,

Et

La Commune de LONGUYON, représentée par son 1^{ER} adjoint, Madame PERCHERON Caroline,

le SIEP représenté par son président Ph FISCHESSE,

et le SIAC représenté par son Président, E GILLARDIN

Objet de la mission : La Communauté de Communes en vertu de l'arrêté préfectoral en date du 19 AVRIL 2017, a accepté que la Commune procède, en son nom et pour son compte, à la réalisation des travaux d'aménagement du parking et d'accessibilité du siège.

Compte tenu de l'existence d'un marché unique de travaux, et de ces travaux hors marché, il convient de préciser les modalités de financement de ces travaux au prorata.

Explication JP JACQUE

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE :

- **Motorisation Portail d'entrée** : 9 954.20 TTC soit 2488.55 pour chacun des utilisateurs : T2L-SIEP-SIAC et Commune de LONGUYON
- **Aménagement parking** : 63 953.52€ soit 31 976.76€ pour la commune de Longuyon et la même somme pour la CCT2L

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'autoriser le maire à signer cette convention et à procéder au règlement des sommes au prorata des travaux réalisés

G PAQUIN : est ce qu'il y aura un portillon ? pour le personnel

JP JACQUE : oui il y aura un portillon

J SAILLET : et les voitures pourront entrer avec une télécommande

- **Acceptation de remboursements de sinistres DEL 25-02-05**

Explication JP JACQUE. Les auteurs ont été identifiés et nous facturons les dommages

Sinistre bris de glace école J CARTIER : 288€

Un enfant a détérioré une vitre en jouant au ballon. Les parents se sont faits connaître et vont payer les dommages pour un montant de 288€

Sinistre imposte mairie – 714€

Un enfant a joué au ballon sur la façade de la mairie et a brisé l'imposte d'une porte fenêtre. Ses parents se sont faits connaître et vont payer les dommages pour 714€

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'autoriser le Maire à faire procéder à la facturation et à accepter les remboursements de ces sinistres.

4- PERSONNEL

- **Modification-création de poste- rédacteur principal 2^{ème} classe DEL 25-02-06**
Suite à avancement de grade, un agent Rédacteur peut être nommé sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, temps plein.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de valider cette modification de poste à compter du 01/03/2025.

- **DIVERS**
- **G PAQUIN : le parking près de l'usine KAISER a été élagué et il y a des dépôts de tas de trucs, tarmacs dans le fond**
- **JP JACQUE : ils vont clôturer. Les gros blocs vont repartir chez EUROVIA. Puis ils réaliseront du criblage**
- **J SAILLET : il se raconte qu'il y a de l'amiante**
- **JP JACQUE : non. J'ai fait venir la DREAL. J'ai rencontré le directeur avec la DREAL. Tout est autorisé et si cela n'allait pas, on prendra un arrêté. Il n'y a pas de broyage mais du criblage.**
- **G PAQUIN : il faudra surveiller**
- **JP JACQUE : la DREAL ne laissera pas les choses se faire s'il y a un problème**

La séance est levée à 19H13

Le secrétaire de séance

C PERCHERON

Le Maire

JP JACQUE